

# Services - Les manco débarquent en France



**La première « management company » française a vu le jour voilà quelques mois, à Saint-Ouen près de Paris. Cette société de gestion sans gérants, conçue sur le modèle de la manco luxembourgeoise et agréée par l'AMF, dispense des prestations d'hébergement de fonds et de services support pour d'autres sociétés de gestion.**

**C**onfortablement installée à la Manufacture, l'ancienne halle « Alstom » du quartier des Docks à Saint-Ouen, la jeune société Manco.Paris entend mettre à profit cette rentrée pour, enfin, faire parler d'elle. « Nous n'avons pas été aidés par la situation sanitaire, résume, quelques mois après son lancement, Jérôme Coirier, son président et cofondateur. S'il est possible de gérer la partie opérationnelle à distance, acquérir

de nouveaux clients et lancer des projets innovants dans ces conditions est autrement plus compliqué. »

## **450 à Luxembourg, une seule à Paris**

Alors qu'il existe 450 « manco », ou « management companies » à Luxembourg, il n'y en avait aucune en France jusqu'à l'année dernière. « Dans le monde de la gestion, le terme désigne la société de gestion hébergeante, la plupart du temps luxembourgeoise, très différente de la structure française », explique André Mayens, directeur général de Manco.Paris. En France, les sociétés de gestion sont dites « pleines et entières ». On y trouve des gérants (le front office), et les autres métiers qui permettent à ces derniers de

travailler, avec toutes les fonctions internalisées : middle-office, back-office, conformité, contrôle interne et risque de marché, reporting réglementaire et à destination de la clientèle, et force de vente. Le calcul de la valeur liquidative est le plus souvent externalisé, mais il reste sous la responsabilité de la société de gestion. A l'international, le marché est plus segmenté : la société de gestion gère ses portefeuilles et ses clients, mais elle confie à d'autres le postmarché, les risques, et le calcul de la valeur liquidative. Au Luxembourg et en Irlande en particulier, les manco sont des structures qui proposent des prestations d'hébergement de fonds classiques (UCITS) ou alternatifs (AIFM), ainsi que des services support pour des sociétés de gestion clientes, à l'international.

## **Une solution qui n'existait pas en France**

A la tête de cette aventure, Jérôme Coirier et André Mayens n'en sont pas à leur coup d'essai. A eux deux, ils ont exercé presque tous les métiers qui existent dans une société de gestion. Anciens de La Française des Placements, ils lancent en 2015 BeeAM, une société de conseil, « déjà très inspirée par le concept de la manco ». L'idée est d'industrialiser les services pour les sociétés de gestion en regroupant des partenaires et prestataires spécialisés et en mutualisant les moyens. Les activités de BeeAM les mènent à travailler avec des manco au Luxembourg, car cette solution



**Jérôme Coirier,**  
président et cofondateur,  
Manco.Paris

« Dans le cadre de la manco, les sociétés de gestion restent indépendantes. Nous n'avons pas la propriété de leurs fonds ni de leurs clients. »

n'existait pas en France. « Le modèle de la société de conseil ne nous permettait pas de mener à bien totalement ce que nous voulions faire », relate Jérôme Coirier.

## **Le déclic de Frog**

Le Brexit fut le « petit trou de souris » qui a permis à leur projet de prendre forme. Ou plus précisément, les travaux de Place du groupe Frog (French Routes and Opportunities Garden), menés à cette occasion par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Association française de

**En France,  
les sociétés de gestion  
sont dites  
« pleines et entières ».**

la gestion financière (AFG), et dont l'objectif était d'apporter aux acteurs de la gestion d'actifs les meilleures conditions de développement depuis la France. « Les travaux de Frog ont permis de faire évoluer le règlement général de l'AMF », explique Jérôme Coirier. Les nouvelles mesures autorisent enfin une société de gestion à déléguer sa gestion financière, à condition qu'elle maintienne en interne les fonctions essentielles de contrôle de l'activité déléguée. Pour tirer parti de cette ouverture, il fallait que la nouvelle structure imaginée par Jérôme Coirier et André Mayens entre dans un cadre

**La manco, en tant que tiers de confiance agréé par l'AMF, joue un rôle de centralisateur, et peut être utilisée comme société de gestion pivot.**

réglementaire. « C'est ainsi que nous avons pu obtenir auprès de l'AMF, le 20 janvier 2021, un agrément de société de gestion sans gérants, détaille André Mayens. Notre société est une manco, qui ressemble beaucoup au modèle luxembourgeois. Ses activités relèvent du middle et du back-office, du contrôle et de la conformité, et en tant que société de gestion agréée par l'AMF, elle délègue la gestion financière à d'autres sociétés agréées. Elle est la première en France à ne faire que cela: des prestations d'hébergement de fonds UCITS et AIFM et des services support pour les sociétés de gestion. » Les autres prestataires de moyens, tels que les sociétés qui assurent l'externa-

lisation de la fonction conformité et contrôle interne (RCCI), par exemple, ne disposent pas d'agrément de l'AMF.

### Un éventail de services

La manco parisienne propose ainsi un éventail de prestations, qui vont du postmarché à la conformité. Elle assure le reporting légal réglementaire, la vérification du cadre juridique, du mandat et du contrat passés entre les clients et la société de gestion. Elle vérifie la cohérence des flux d'ordre par rapport à la promesse écrite faite par la société de gestion à son client. La société de gestion cliente de la manco peut ainsi gérer toute la partie « front », qui lui est déléguée, et conserve la responsabilité de la gestion et de sa performance. « Dans ce cadre, les sociétés de gestion restent indépendantes, insiste Jérôme Coirier. Nous n'avons pas la propriété de leurs fonds ni de leurs clients. Elles gardent leur identité et conservent leurs clients ». Aujourd'hui, la manco parisienne n'assure pas la comptabilité ou les ressources humaines, domaines qui ne sont pas couverts par l'agrément de l'AMF, ni les métiers de valorisateur ou de dépositaire.

### Des institutionnels demandeurs de sécurité

La structure propose ses services aux sociétés de gestion en cours de création, auxquelles elle apporte un accompagnement spécialisé, ainsi qu'aux sociétés de gestion existantes en France qui souhaitent faire des économies d'échelle ou se dimensionner pour le développement. « Les institutionnels clients des sociétés de gestion les sélectionnent en fonction de leur performance, mais aussi, de plus en plus souvent, pour leur

## Des moyens conséquents

- Lancée fin 2020, la jeune Manco.Paris a pour actionnaires trois associés fondateurs, BeeAM, Cindy Elalouf qui dirige le cabinet de contrôle interne et conformité CiD Consulting, et le Tierce Partie Marketeur (TPM) My Funds Office, regroupés au sein de BCM Holding. La Banque Delubac & Cie est partenaire depuis l'origine, avec 10 % du capital.
- L'entreprise s'est dotée d'un comité d'experts, issus du monde de la gestion, de l'investissement, et de l'économie réelle. La « management company » de Saint-Ouen compte d'ores et déjà sept collaborateurs, exclusivement des profils seniors, responsables de pôles, spécialistes du risque marché, de la gestion du postmarché (middle et back-office), de la conformité, de l'informatique, qui ont été embauchés avant même que se présente le premier client. « Nous avons voulu mettre tous les moyens nécessaires, comme l'Autorité des marchés financiers (AMF) nous l'avait demandé », explique André Mayens.
- La société a conclu un partenariat avec Jump, une société d'informatique spécialiste de la gestion d'actifs, qui équipe nombre de manco au Luxembourg et de sociétés de gestion en France. Elle travaille enfin, sur la partie risk management, avec la société luxembourgeoise sur Arkus Financial Service.



**L'équipe Manco.Paris se compose de profils seniors, spécialistes du risque marché, de la gestion du postmarché, de la conformité et de l'informatique.**

infrastructure et les moyens qu'il y a derrière », détaille Jérôme Coirier. « Quand un institutionnel réserve son appel d'offres aux sociétés de gestion de taille importante, c'est sans doute qu'il cherche à s'appuyer sur une infrastructure implicite liée à la taille. Il s'assure ainsi

qu'elles ont les moyens nécessaires pour effectuer correctement le travail de contrôle », précise André Mayens. La manco, en tant que tiers de confiance agréé par l'AMF, joue un rôle de centralisateur, et peut être utilisée comme société de gestion pivot, en traitant en un

point unique toutes les opérations, le contrôle, le reporting, et le risk management. « Cela apporte aux institutionnels de la sécurité, appuie André Mayens. Il y a d'un côté celui qui gère, de l'autre, celui qui contrôle. En aucun cas, il ne peut y avoir de conflit d'intérêts. » A ce titre, les services de la manco pourraient intéresser tout particulièrement les petits investisseurs institutionnels qui souhaitent être sûrs de leurs partenaires financiers, comme les petites mutuelles ou les congrégations religieuses, par exemple.



**André Mayens**, directeur général, Manco.Paris

« Il y a d'un côté celui qui gère, de l'autre, celui qui contrôle. En aucun cas, il ne peut y avoir de conflit d'intérêts. »

Mayens. Or, selon l'enquête 2019 de l'Association française des investisseurs institutionnels (AF2I), la première raison invoquée pour laquelle les investisseurs institutionnels changent de partenaires « sociétés de gestion », c'est la mauvaise maîtrise des risques. « Le risque opérationnel est aujourd'hui intégralement porté par les sociétés de gestion, insiste André Mayens. Vous n'allez pas investir via une petite société de gestion aujourd'hui, quelle que soit la performance du gérant, s'il est seul à bord. Nous devons persuader les futurs clients qu'ils peuvent être rassurés sur le fait que nous gérons les risques. La valeur ajoutée que nous apportons, c'est une dimension de développement. Mais ils ne l'ont pas encore identifiée. »

Moins d'un an après son lan-

### Une alternative à la fusion

La nouvelle structure veut aussi se présenter comme la meilleure alternative aux fusions, répandues dans le secteur. « Elles ne constituent pas l'unique solution à la recomposition du paysage des sociétés de ges-

tion annoncée depuis quelques années, assure André Mayens. Elles aboutissent souvent à de la destruction de valeur, car il s'agit de sociétés où l'humain occupe une place prépondérante. » Les fondateurs de la manco font valoir son standard international et facile à exporter, qui permet aux petites et

moyennes structures de gestion de se développer tout en conservant leur indépendance, et d'entretenir leur dynamique entrepreneuriale. La manco française compte enfin proposer ses prestations aux acteurs internationaux. « Nous avons entamé des échanges avec le marché suisse », souligne Jérôme Coirier. La priorité reste cependant aujourd'hui le marché domestique. « Notre manco ne peut pas encore concurrencer les tarifs des 450 Luxembourgeois », indique André Mayens. Pour se démarquer à terme, la structure française souhaite mettre en valeur la qualité de son approche, plus intégrée et plus entrepreneuriale.

**Le risque opérationnel est aujourd'hui intégralement porté par les sociétés de gestion.**

### Une manco luxembourgeoise à Paris

● La manco de Saint-Ouen n'est déjà plus seule sur le marché français. Anciennement connue sous le nom de RBS Luxembourg, la manco FundRock a discrètement ouvert en mars 2021 une antenne en France, FundRock FFAM. Ce service gestionnaire de fonds d'investissement alternatif (AIFM) bénéficie d'un agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Contrairement à Manco.Paris qui s'en tient pour l'instant aux valeurs mobilières cotées, FundRock mise à Paris essentiellement sur le private equity. Avant son lancement,



**Xavier Parain**, directeur général de FundRock, est un ancien secrétaire général adjoint de l'AMF.

une équipe dédiée gère des fonds régulés français depuis Luxembourg, sous le régime du passeport de « libre prestation de services ». Début 2019, le Français Xavier Parain, ancien secrétaire général adjoint de l'AMF en charge de la direction de la gestion d'actifs, avait rejoint FundRock au poste de directeur général.

### Des clients à convaincre

Dans l'Hexagone, la tâche s'annonce ardue. « Expliquer au marché français ce qu'est une manco, cela n'a rien d'évident », explique André Mayens. Très souvent, les dirigeants français de sociétés de gestion voient dans la manco une concurrente, et non une partenaire. « De surcroît, les patrons des sociétés de gestion sont en général des gérants, qui considèrent les fonctions support comme des postes de charges », décrit André

cement, la société compte trois clients. Plus de 25 dossiers sont aujourd'hui en discussions plus ou moins avancées, dont une bonne moitié a fait l'objet de propositions financières. Jérôme Coirier et André Mayens en sont persuadés, dans cinq ans, la France ne sera plus une exception dans le paysage international : les manco vont se multiplier. « Selon nous, il va se produire le même phénomène que pour le calcul de la valeur liquidative », que les sociétés de gestion françaises ont déjà largement externalisé. Reste à convaincre les principaux intéressés. ■

Géraldine Dauvergne  
 Geraldinedauvergne